

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 07.07.2021	Heure 20h16	Numéro 21.327	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Fanny Gretillat
Titre : À quand l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'AIMP 2019 ?
Contenu : Le 15 novembre 2019, lors d'une assemblée plénière extraordinaire, les cantons ont adopté l'Accord intercantonal sur les marchés publics révisé (AIMP 2019). Cette date a marqué le coup d'envoi des processus de ratification dans les cantons. À ce jour (état au 1^{er} juillet 2021), 2 cantons ont adhéré à l'AIMP révisée, tandis que 14 autres cantons ont lancé leur procédure d'adhésion. Est-il prévu que le canton de Neuchâtel entame prochainement sa procédure d'adhésion ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fanny Gretillat		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Clarence Chollet		